



Communiqué de presse

Paris, le 2 mars 2021

Aide sociale à l'enfance : Xavier IACOVELLI et Florence PROVENDIER dénoncent « des dysfonctionnements inacceptables dans le deuxième département le plus riche de France »

Depuis des années, la presse se fait le relais de situations dramatiques au sein de l'Aide sociale à l'enfance dans le département des Hauts-de-Seine.

Une fois de plus, lundi 1^{er} mars, *Libération* publiait une « enquête » sur les dysfonctionnements de l'institution ; 1 référent pour 50 enfants, manque d'éducateurs, défaut d'accompagnement, de trop nombreux hébergements à l'hôtel sans encadrement... Cette situation, désormais connue de tous, est dénoncée depuis plusieurs mois par les magistrats, travailleurs sociaux et l'IGAS qui, dans un rapport rendu public le 12 janvier 2021, alertait sur les défaillances dans le suivi proposé aux jeunes.

Nous n'avons eu de cesse, parlementaires de la majorité présidentielle des Hauts-de-Seine, de multiplier nos actions, afin que les manquements soient traités ; courriers au Président du Conseil départemental, visite des foyers et des hôtels (600 enfants y résident, dans des conditions d'hébergement médiocre et souvent sans véritable encadrement), rencontre des personnels (30% de départ depuis la restructuration de l'ASE), enquête parlementaire sur les conséquences de la crise sanitaire sur les enfants et la jeunesse.

Ces dysfonctionnements sont inacceptables dans le deuxième département le plus riche de France qui, tout en enregistrant un excédent budgétaire de 1,5Md€ en 3 ans, laisse de trop nombreux enfants livrés à eux-mêmes voire les place en danger.

Dans son article, le journal *Libération* évoque un document interne envoyé par le département à la fin du mois de janvier 2021 à l'ensemble des salariés, qui indique que l'hébergement hôtelier « va se prolonger et même s'institutionnaliser via le recours à deux centrales de réservation », allant *de facto* à l'encontre de la volonté du Gouvernement d'interdire ce type d'hébergement inadapté compte tenu du parcours de vie des enfants placés.

Le silence du Conseil départemental face aux nombreuses alertes du juge pour enfants, magistrats, travailleurs sociaux, parlementaires et organes ministériels fait peser un risque majeur sur les enfants et les jeunes qu'il a pour mission de protéger.

Un changement de cap radical doit s'opérer sans plus attendre pour garantir une digne protection des enfants et des jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance des Hauts-de-Seine conformément aux recommandations de l'IGAS. Faute de mesures tangibles rapides, nous saisissons la Défenseure des droits.